



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 13 DÉCEMBRE 2017

À 17 H 13

PROCÈS-VERBAL 17-10

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur de l'entretien et de l'environnement client

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 128-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017 -

RÉSOLUTION 129-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 novembre 2017.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 novembre 2017 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017 -

L'ensemble des points de l'ordre du jour de l'assemblée du 22 novembre dernier concernait des dossiers administratifs qui ont tous été réalisés.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 130-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant les sujets suivants :

- Budget 2018;
- Programme des immobilisations pour les années 2018 à 2022;
- Tarification spéciale au comptant lors de certains événements majeurs – Carnaval de Sherbrooke.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur Paul Lessard, usager du transport adapté

Monsieur Lessard questionne sur la part qui revient à la STS du financement annoncé par le gouvernement du Québec.

M. Pierre Avard quitte l'assemblée.

Madame Hélène Poulin, usagère du transport urbain

Madame Poulin commente son appréciation de la qualité des services et demande que le service de transport urbain soit offert gratuitement les 25 décembre et 1^{er} janvier.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain. Elle demande une tarification sociale avec l'arrivée de la carte à puce.

Monsieur Antoine Forcier, Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)

Monsieur Forcier dénonce les problématiques de stationnement dans le secteur de l'Université de Sherbrooke. Il souhaite travailler conjointement avec la STS pour améliorer les services et augmenter la part modale du transport en commun avec la clientèle étudiante.

Madame Julie Dionne, usagère du transport urbain

Madame Dionne commente son appréciation de la qualité des services dans les secteurs de l'Université et du chemin Sainte-Catherine par les lignes 24 et 27. Elle demande une amélioration des services dans ces secteurs.

Monsieur André Beauregard, résidant de la rue du Curé

Avec le développement résidentiel en cours de démarrage dans le secteur de l'école du Boisjoli, Monsieur Beauregard demande une modification du tracé de la ligne 17 dans ce secteur.

Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Guay commente différentes problématiques opérationnelles vécues par les chauffeurs du transport urbain. Il souhaite de Joyeuses Fêtes et une bonne année aux membres du conseil d'administration.

6. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2018 -

RÉSOLUTION 131-17

CONSIDÉRANT QUE l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration se réunit en assemblées ordinaires au moins dix (10) fois par année et qu'il doit adopter le calendrier des assemblées pour l'année;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration adopte le calendrier suivant de ses assemblées :

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>LIEU</u>
31 janvier 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
14 février 2018	12 h 00	Société de transport de Sherbrooke
14 mars 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
11 avril 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
9 mai 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
13 juin 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
12 septembre 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
10 octobre 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
14 novembre 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
12 décembre 2018	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke

Que, conformément à l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), le secrétaire fasse publier dans les 15 jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire de la société, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées du conseil.

- ADOPTÉ -

7. DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ) -

RÉSOLUTION 132-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke désigne M. Marc Denault, président, à titre d'administrateur du conseil d'administration de l'ATUQ pour un mandat d'au plus deux (2) ans;

Que la Société de transport de Sherbrooke désigne M. Marc Denault, président, et M. Patrick Dobson, directeur général, à titre de délégués au sein de l'assemblée des membres de l'ATUQ, afin d'exercer, pour et au nom de la Société, les droits octroyés aux membres et notamment l'exercice des votes aux diverses assemblées des membres de l'ATUQ.

- ADOPTÉ -

8. CONVENTION D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DES ABRIBUS ET DES AUTOBUS -

RÉSOLUTION 133-17

ATTENDU QUE la convention avec le Groupe Imagi Communication inc., prenant fin le 31 décembre 2015, a été prolongée et est échue depuis le 30 juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir avec un gestionnaire exclusif une entente pour l'exploitation des espaces publicitaires à l'intérieur et à l'extérieur du parc d'autobus et des abribus;

ATTENDU QU'un processus de négociation de gré à gré a été mené afin de maximiser les retombées pour la STS;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le président et le secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société, une convention avec Québecor Média inc. pour l'exploitation commerciale exclusive des espaces publicitaires à l'intérieur et à l'extérieur du parc d'autobus et des abribus.

- ADOPTÉ -

9. CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE DES LIGNES # 20 ET # 26 DE TRANSPORT EN COMMUN – STS-17-10 -

RÉSOLUTION 134-17

ATTENDU QU'il y a nécessité de prévoir des contrats en sous-traitance pour la fourniture de service de transport urbain pour les lignes # 20 et # 26;

ATTENDU QUE la loi prévoit qu'une société de transport peut négocier de gré à gré avec un titulaire de permis de transport par autobus pour faire effectuer certains de ses services, article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil autorise le président et le secrétaire à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, la convention STS-17-10 à intervenir avec Les Promenades de l'Estrie pour l'exploitation du service de transport urbain par véhicule de douze (12) passagers des lignes # 20 et # 26 prenant effet respectivement le 3 janvier 2018 et le 18 décembre 2017 et prenant fin le 14 mai 2019.

Que la convention STS-17-10 soit et est conservée aux archives sous le no A17-32.

- ADOPTÉ -

10. RÈGLEMENT NUMÉRO R-045 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU LAVEUR AUTOMATIQUE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 400 000 \$ -

RÉSOLUTION 135-17

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 22 novembre 2017 par la résolution no 122-17;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-045 décrétant l'acquisition, l'installation et le réaménagement d'un nouveau laveur automatique et un emprunt au montant de 400 000 \$, conservé aux archives sous le numéro A17-33, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

11. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 136-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de novembre 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

12. BUDGET 2018 -

RÉSOLUTION 137-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le budget pour l'année 2018 soit et est adopté et conservé aux archives sous le numéro A17-34.

Que, conformément à l'article 116 (R.L.R.Q., c. S-30.01), le budget pour l'année 2018 soit et est transmis à la Ville de Sherbrooke pour adoption.

- ADOPTÉ -

13. PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018 à 2022 -

RÉSOLUTION 138-17

ATTENDU QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) exige que, chaque année, le programme des immobilisations pour les années financières suivantes, soit adopté par le conseil d'administration et qu'il soit, par la suite, transmis au conseil de la Ville de Sherbrooke pour approbation;

ATTENDU QU'à cette fin, le programme des immobilisations pour les années 2018 à 2022 a été préparé par la Société;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le programme des immobilisations pour les années 2018 à 2022 au montant de 53 290 000 \$ soit et est approuvé et conservé aux archives sous le no A17-35.

Que, conformément à l'article 134 (R.L.R.Q., c. S-30.01), le programme des immobilisations pour les années 2018 à 2022 soit et est transmis, pour approbation, à la Ville de Sherbrooke, et transmis également au ministre des Transports.

- ADOPTÉ -

14. TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS – CARNAVAL DE SHERBROOKE -

RÉSOLUTION 139-17

CONSIDÉRANT la demande du Carnaval de Sherbrooke de reconduire la réduction de tarif pour la période des activités de 2018;

CONSIDÉRANT la politique de la STS de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements et la tenue du Carnaval de Sherbrooke;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$ toute la journée les samedi et dimanche 3 et 4 mars 2018 sur l'ensemble des circuits lors du Carnaval de Sherbrooke aux mêmes conditions qu'aux trois (3) autres événements majeurs, soit une réévaluation annuelle de la collaboration et en échange de visibilité médiatique.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Évelyne Beaudin

Madame Beaudin remercie les citoyens pour leurs interventions.

Monsieur Pierre Tremblay

Monsieur Tremblay souligne que l'année 2018 sera pleine de défis pour le conseil d'administration et souhaite un Joyeux temps des Fêtes et une bonne année à tous.

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance remercie les citoyens pour leurs interventions. Elle souligne l'importance de faire preuve de créativité afin de faire les choses autrement et favorise la collaboration. Elle souhaite un Joyeux temps des Fêtes et une bonne année à tous.

Madame Ariadne C. Echevers

Madame Echevers souhaite un Joyeux temps des Fêtes et une bonne année à tous.

Madame Christine Couture

Madame Couture souhaite un Joyeux temps des Fêtes et une bonne année à tous.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault félicite monsieur Patrick Dobson pour son entrée officielle en poste à titre de directeur général.

Il souligne la retraite de madame Josée Dubuc, chef de la planification et du développement réseau, après 31 années de service. Une motion de remerciements lui sera acheminée de la part des membres du conseil d'administration.

Messieurs Denault et Tremblay souhaitent la meilleure des chances aux Sherbrookoïses Kim Boutin, patinage de vitesse courte piste, et Alex Boisvert-Lacroix, patinage de vitesse, lors de leur participation aux Jeux Olympiques d'hiver 2018 à PyeongChang.

Monsieur Denault souhaite un Joyeux temps des Fêtes et une bonne année à tous.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 46.

Sherbrooke (Québec), le 13 décembre 2017.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger